

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de Développement et d'Attractivité - Adoption de la convention d'application et financière pour les projets de périscolaires portés par la Communauté de Communes SAUER PEHELBRONN

CP/2020/371

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale

A320 - Délégation territoriale nord

Résumé :

La présente délibération a pour objet d'adopter les conventions d'application et financière des projets de périscolaires portés par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. A cet effet, le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La délibération N°CP/2019/193 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 3 juin 2019 approuve la convention partenariale pour la mise en place d'une stratégie enfance famille par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn et valide à ce titre, le partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, les Communes de Lembach, Woerth, Merkwiller-Pechelbronn, Hégeney, Durrenbach ainsi que la FDMJC. Cette convention a été signée par les partenaires en date du 29 août 2019.

En 2019, certains projets n'étaient pas suffisamment avancés dans leur réflexion et leurs études pour permettre de déterminer le niveau de financement au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité des contrats départementaux de développement territorial et humain, et notamment les projets de périscolaires à mettre en œuvre dans les Communes de Hégeney, Merkwiller-Pechelbronn et Durrenbach. L'éligibilité du projet au dispositif du Contrat Départemental a bien été validée dans la Convention partenariale approuvée le 3 juin 2019 par délibération N°CP/2019/193 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, tout comme le principe de son financement.

De ce fait, la convention partenariale prévoit la possibilité de conclure des conventions d'application pour ces projets en vue de préciser leur coût, leur plan de financement ainsi que les conditions et modalités de leur financement par le Département.

Certains de ces projets sont maintenant mûrs pour une mise en œuvre opérationnelle par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn en qualité de porteur de projet et concernent l'axe stratégique « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service au public » (article 2 b de la convention partenariale) :

- Le périscolaire pour le pôle Sud-Ouest à Hégeney ;
- Le périscolaire du pôle Sud-Est à Durrenbach ;
- Le périscolaire du pôle Est à Merkwiller-Pechelbronn.

➤ **Pôle Sud-Ouest (Hégeney) :**

Projet mutualisé avec la Commune de Hégeney, il sera implanté à côté de l'école maternelle qui fera l'objet d'une extension. La Communauté de Communes sera maître d'ouvrage pour l'ensemble du projet. Le projet est constitué de l'extension de l'école maternelle et de la création d'un site périscolaire pouvant accueillir 100 enfants. Les travaux sont envisagés courant 2021 pour une livraison du bâtiment au 2^{ème} trimestre 2022.

Le plan de financement du projet de périscolaire de Hégeney

Le coût de l'opération pour la construction de la structure périscolaire du Pôle Sud-Ouest s'élève à 1 639 700 € HT (coût travaux stade APS).

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Prestations intellectuelles	186 241 €	Communauté de Communes	565 926 €
Travaux	1 335 950 €	Département	491 910 €
Frais administratifs, assurances	97 509 €	Région	81 864 €
Mobilier	20 000 €	CAF	300 000 €
		État (DETR)	200 000 €
TOTAL	1 639 700 €	TOTAL	1 639 700 €

Le coût total estimé éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 1 639 700 € HT, conformément aux documents fournis à l'appui de la demande de subvention.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité représentant 30 % du coût d'opération, soit un montant maximal de 491 910 €.

➤ **Pôle Sud-Est (Durrenbach) :**

Le projet qui permettra d'accueillir 90 enfants se situera au cœur de la Commune de Durrenbach à proximité des écoles maternelle et élémentaire. Cette proximité permettra le partage de certains espaces extérieurs ainsi que la mutualisation de la salle polyvalente. Les études débuteront en 2021 pour une ouverture prévue en juin 2022.

Le plan de financement du projet de périscolaire de Durrenbach

Le coût de l'opération pour la construction de la structure périscolaire du Pôle Sud-Est s'élève à 1 665 220 € HT (coût travaux stade APS).

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Prestations intellectuelles	140 400 €	Communauté de Communes	645 654 €
Travaux	1 414 820 €	Département	499 566 €
Frais administratifs, assurances	90 000 €	CAF	270 000 €
Mobilier	20 000 €	Région	50 000 €
		Etat (DETR)	200 000 €
TOTAL	1 665 220 €	TOTAL	1 665 220€

Le coût total estimé éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 1 665 220 € HT, conformément aux documents fournis à l'appui de la demande de subvention.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité représentant 30 % du coût d'opération, soit un montant maximal de 499 566 €.

➤ **Pôle Est (Merwiller-Pechelbronn) :**

L'accueil périscolaire du secteur se faisant actuellement dans la Maison des services et des énergies à Merwiller-Pechelbronn, la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn souhaite restructurer le bâtiment afin d'augmenter sa capacité pour permettre l'accueil de 100 enfants et améliorer ses conditions d'accueil. Les études débuteront en 2019, les travaux sont envisagés fin 2021 pour une ouverture prévue en 2023.

Le plan de financement du projet de périscolaire de Merwiller-Pechelbronn

Le coût de l'opération pour la construction de la structure périscolaire du Pôle Est se monte à 1 900 000 € HT (coût travaux stade programmation).

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Prestations intellectuelles	230 000 €	Communauté de Communes	580 000 €
Travaux	1 570 000 €	Département	570 000 €
Frais administratifs, assurances	80 000 €	CAF	300 000 €
Mobilier	20 000 €	Région	50 000 €
		Etat	400 000 €
TOTAL	1 900 000 €	TOTAL	1 900 000 €

Le coût total estimé éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 1 900 000 € HT, conformément aux documents fournis à l'appui de la demande de subvention.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité représentant 30 % du coût d'opération, soit un montant maximal de 570 000 €.

Pour mémoire, les montants votés par le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire 2011-2016 s'élèvent à 20 000 € pour le périscolaire de Lembach d'une part et dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain s'élèvent à 462 810 € pour le périscolaire de Woerth d'autre part.

Incidences financières

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	43 858 203,00 €	1 561 476,00 €

La Commission Territoriale Nord, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable sur ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- confirme les engagements pris par délibération N°CP/2019/193 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 03 juin 2019 dans le partenariat renforcé du Département du Bas-Rhin avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, dans le cadre de la démarche du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action nord,

- décide d'attribuer trois subventions d'investissement pour un montant total de 1 561 476 € à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour les 3 projets suivants :

o création d'une structure d'accueil périscolaire à Hégeney : subvention d'investissement d'un montant de maximal de 491 910 €,

o création d'une structure d'accueil périscolaire à Durrenbach : subvention d'investissement d'un montant de maximal de 499 566 €,

o création d'une structure d'accueil périscolaire à Merkwiller-Pechelbronn : subvention d'investissement d'un montant de maximal de 570 000.

- approuve les termes du projet de convention d'application et financière afférentes aux trois projets précités, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn en vertu de la convention partenariale du 29 août 2019 et destinées à permettre le versement des subventions précitées pour chacun des projets évoqués ci-avant ;

- autorise son Président à signer la convention d'application et financière précitée, jointe en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 23/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY